

**COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)**  
**Extrait du registre des**  
**délibérations du Conseil Municipal**  
**n° 72-2019**

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	02/10/2019
Présents	11
Absents	12
Procurations	1
Votants	18

Par suite d'une convocation en date du deux octobre deux mille dix-neuf, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (Ariège) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (Ariège) **le dix octobre deux mille dix-neuf à vingt heures trente**, sous la présidence de Pierre GARCIA, 1<sup>er</sup> adjoint.

**Présents** : GARCIA Pierre, ALBAN Marie-Françoise, CAUX Xavier, CAMOU Claudine, ROUGÉ Pierre, JOLIBERT Marie-Christine, ESCANDE Jacques, MARIEIRO Fabienne, BIARD Ludovic, SAINT MARTIN Jean, ABELLANET LE MINEZ Monique.

**Procurations** : QUILLIEN Nicole à Pierre GARCIA, CATALA Fabien à Marie-Françoise ALBAN, CAZANAVE Véronique à Claudine CAMOU.

**Absents** : QUILLIEN Nicole, DILLON Valérie, CATALA Fabien, CIBIEL Christian, LEVENARD Christian, CAZANAVE Véronique, VIDAL Candy, BERSANS Muriel, ANGLADE Jordane, BOURDONCLE Stéphane, BAJAN Andrée, PEISER Jean-Luc.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**2<sup>ème</sup> convocation, ordre du jour inchangé suite à absence de quorum lors de la séance du 1<sup>er</sup> octobre.**  
Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

**Objet : Emprunt annuel**

Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint chargé des finances, explique qu'il est nécessaire, comme chaque année, de contracter l'emprunt correspondant aux dépenses d'investissement de la collectivité.

Il précise que 2 établissements bancaires ont répondu à la consultation. La Commission des finances, réunie le 26 septembre afin d'étudier les offres répondant à une demande de 430 000 € sur 15 ans, propose de retenir le Crédit Agricole pour un prêt à annuités constantes au taux fixe de 0,96 % avec remboursement trimestriel.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Adopte** la proposition du Crédit Agricole pour un prêt de 430 000 € sur 15 ans, à annuités constantes au taux fixe de 0.96 % avec remboursement trimestriel ;
- **Autorise** Madame le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et toute pièce utile se rapportant à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** Madame le Maire de toutes les démarches pour la bonne réalisation des présentes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,  
et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances  
Suppléant de M<sup>me</sup> Le Maire

Nicole QUILLIEN

Pierre GARCIA

REÇU EN PREFECTURE  
le 16/10/2019

Application agréée E-legalite.com